



Divorce par consentement mutuel, et bien immobilier

Par Visiteur

En vue du divorce avec consentement mutuelle sous contrat de separation de bien.j ai a trouver un moyen le moins couteux pour recuperer mon bien immobilier qui a ete paye dans sa totalite par moi seul ma conjointe est entiere d accord.seulement sur l acte notarie pour l achat du terrain elle est mentionnee.malgre le paiement comptant du terrain par moi avec tous les justificatifs y compris la facture de la construction de la maison a mon nom et regle personnellement .nous voulons mettre ce dossier en regle, j ai ete voir un notaire qui me demande 15000 euros pour les frais de donation entre conjoint malgres un abattement de 79000 euros.ma maison et son terrain sont evalues a 340000 e quand on prix de revient ou achat en 1997 est de 180000 euros pour l ensemble.il doit bien avoir un moyen le moins couteux en frais pour faire cette regularisation avant divorce de facon a recuperer mon bien que j ai deja paye dans sa totalite.tout deux nous sommes d accord sur le principe maintenant quelle facon de faire.a vous lire cord.

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Malheureusement la solution du notaire est la seule envisageable afin que vous puissiez récupérer le bien immobilier. Vous pouvez également au moment de la liquidation du divorce envisager le rachat des parts de votre épouse.

Bien cordialement